

Adoption et parenté :  
questions actuelles

Collection « Psychanalyse et clinique »  
fondée par Jean Bergès (†),  
dirigée par Marika Bergès-Bounes et Jean-Marie Forget  
Que peut-il être transmis dans la clinique de la psychanalyse ?  
Ce qui peut en être théorisé.  
Cette collection se propose de mettre le désir de l'analyste  
à l'épreuve de ce transfert.

Parmi les titres déjà parus

Graciela Cullere-Crespin  
*L'épopée symbolique du nouveau-né*  
*De la rencontre primordiale aux signes de souffrance précoce*  
Sous la direction de Marika Bergès-Bounes,  
Jean-Marie Forget, Catherine Ferron  
*Actualité de la psychanalyse chez l'enfant et chez l'adolescent*  
Nazir Hamad, Thierry Najman  
*Malaise dans la famille*  
*Entretiens sur la psychanalyse de l'enfant*  
Jean Bergès  
*Le corps dans la neurologie et dans la psychanalyse*  
*Leçons cliniques d'un psychanalyste d'enfants*  
Jean-Marie Forget  
*L'adolescent face à ses actes... et aux autres*  
*Une clinique de l'acte*  
Michel Leverrier  
*L'impossible de l'accès à la parole*  
*Quatre histoires cliniques : autisme, mutisme psychotique,*  
*dépression infantile et deuil chez l'enfant*  
Gabriel Balbo, Jean Bergès  
*Psychothérapies d'enfant, enfants en psychanalyse*  
Daniel Oppenheim  
*Parents en deuil*  
*Le temps reprend son cours*

Nazir Hamad

Adoption et parenté :  
questions actuelles

Préface de Charles Melman

Psychanalyse et clinique

The logo for Érès Editions, featuring a stylized lowercase 'é' with a horizontal line through it, followed by the lowercase letters 'rès'.

Conception de la couverture :  
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012  
CF - ISBN PDF : 978-2-7492-1782-6  
Première édition © Éditions érès 2007  
33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France  
[www.editions-eres.com](http://www.editions-eres.com)

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 01 44 07 47 70, fax 01 46 34 67 19.

## *Table des matières*

PRÉFACE	
RAYON ENFANTS	
<i>Charles Melman</i> . . . . .	7
INTRODUCTION . . . . .	9
1. L'ADOPTION À L'IMAGE DE L'ÉVOLUTION FAMILIALE . . . . .	13
L'idée d'une société culturellement homogène ne tient plus . . . . .	13
L'adoption est souvent internationale . . . . .	15
Deux types de démarches pour adopter à l'étranger . . . . .	16
Est-ce l'immigration sélective ? . . . . .	17
L'adoption ne garantit plus de vivre dans une famille classique . . . . .	18
Les demandes de personnes seules sont de plus en plus nombreuses . . . . .	20
Comment s'obtient l'agrément . . . . .	21
2. L'ENFANT ET SES FAMILLES . . . . .	23
Le cas de Woody Allen . . . . .	24
Blanche-Neige . . . . .	25
Quand l'adolescente rappelle la jeune mère à son père . . . . .	26
La chair fraîche . . . . .	26
Œdipe et Cronos, une histoire générationnelle . . . . .	27

L'adoption et l'inceste . . . . .	28
Quand les places se brouillent. . . . .	29
3. ENTRE DEUX MON CŒUR . . . . .	31
Le mot de trop . . . . .	32
Reconnaissante à vie . . . . .	32
« Je n'ai rien demandé, je ne dois rien » . . . . .	33
Beaucoup ou pas assez . . . . .	34
« J'ai le droit de dire oui ou non ». . . . .	35
La dette n'est pas celle qu'on croit. . . . .	36
4. CONSTRUIRE SES FICTIONS INDIVIDUELLES . . . . .	39
Le vrai destin . . . . .	42
Le particulier est une énigme . . . . .	44
« Je suis un enfant adopté ». . . . .	45
Dire son adoption à un enfant sans lui imposer un statut . . . . .	46
Le dire ne devrait pas aller contre son intimité . . . . .	47
Quand l'enfant veut entrer dans la normalité . . . . .	48
5. LA RECHERCHE DE L'ORIGINE . . . . .	49
La fonction de la trace . . . . .	50
Les trois indices . . . . .	51
Seule la génitrice abandonne. . . . .	51
Qu'est-ce qui légitime une famille ? . . . . .	52
Comment concevoir la nature de la recherche de l'origine ? . . . . .	53
6. LA RENCONTRE ENTRE PARENTS ET ENFANT, UN MALENTENDU PERMANENT . . . . .	57
Le narcissisme blessé. . . . .	58
Mon père, ce héros . . . . .	58
Le fantasme de sauvetage . . . . .	59
Comment savoir que c'est son enfant ? . . . . .	60
Sauver l'honneur. . . . .	61
La faute des autres . . . . .	62
7. LA CLINIQUE DE L'ENFANT ADOPTIF . . . . .	63
Comment considérer ces difficultés en adoption ? . . . . .	64
Le déchet . . . . .	65
« Je ne veux pas d'eux ». . . . .	66

Savoir le vrai sur le vrai. . . . .	68
Le vrai est un signifiant. . . . .	69
<b>8. LES ENFANTS ADOPTIFS SONT-ILS DES ENFANTS</b>	
À RISQUE ? . . . . .	71
La mésestime de soi . . . . .	72
Le bisou de Chloé. . . . .	73
« Tu n'es pas comme les autres » . . . . .	74
L'agressivité. . . . .	75
Partir faute de pouvoir se séparer . . . . .	77
<b>9. QUAND LES MAUX DEVIENNENT</b>	
LE LANGAGE DU CORPS . . . . .	79
L'enfant séparé et son état dépressif. . . . .	79
Le désir humain, c'est l'appel à la communication . . . . .	80
La notion de castration chez le bébé. . . . .	81
La séparation précoce et ses conséquences. . . . .	82
Le danger, c'est quand le bébé n'en fait plus de trop. . . . .	83
<b>10. LE CAS DE KARINE . . . . .</b>	87
Identification et objet libidinal . . . . .	90
Le deuil de la perte du premier objet d'amour . . . . .	91
<b>11. L'ADOPTION ET LE TRAVAIL SCOLAIRE . . . . .</b>	93
L'échec scolaire est-il une réalité ? . . . . .	93
L'enfant adopte la voix et la langue maternelle d'abord. . . . .	94
La langue maternelle. . . . .	94
Adoption ne signifie pas échec scolaire . . . . .	96
Les recherches anglo-saxonnes. . . . .	97
Tendances générales . . . . .	99
L'idéal en adoption n'est pas toujours sûr . . . . .	99
Les travaux français. . . . .	101
Un cas d'échec scolaire, ou échec face à l'idéal . . . . .	102
<b>12. LA SCOLARITÉ ENTRE SAVOIR ET VÉRITÉ . . . . .</b>	105
Le cas de Tania . . . . .	105
Quelques difficultés courantes . . . . .	106
La chute de la lettre ou la chute de l'ange. . . . .	107
La lettre dans tous ses états . . . . .	107
La lecture est une responsabilité du sujet . . . . .	108

L'enfant calligraphe . . . . .	109
La lettre n'est pas un apprentissage comme les autres . . .	110
Le savoir de la mère qui fait barrage . . . . .	111
Si on changeait le système de notation scolaire . . . . .	112
13. Y A-T-IL DES CONSÉQUENCES À ÉLEVER	
UN ENFANT SEUL(E) ? . . . . .	115
La réalité de l'adoption par un parent seul . . . . .	115
Quels sont les inconvénients ? . . . . .	117
Un cas de figure . . . . .	119
Quelques conséquences déjà signalées . . . . .	120
Quand la présence physique devient insupportable . . . . .	122
14. ADOPTION ET HOMOSEXUALITÉ . . . . .	125
Le mal est-il déjà fait ? . . . . .	125
Une homosexualité culturelle latente . . . . .	127
Quand l'homosexuel colle aux normes sociales . . . . .	128
Pas d'éducation nouvelle, plutôt du conservatisme . . . . .	130
À une « population marginale », une adoption marginale	131
Il y a lesbienne et lesbienne . . . . .	132
Reconsidérer les candidatures . . . . .	133
15. LE SUJET EST L'HYPOTHÈSE D'UN AUTRE MATERNEL . . .	135
La Trinité n'est pas la famille humaine . . . . .	135
Il faut que le petit d'homme rencontre une mère . . . . .	136
Le sexe est l'altérité . . . . .	137
L'histoire familiale . . . . .	138
La responsabilité du sujet . . . . .	139
L'amour ne fait pas la famille . . . . .	140
La famille comme on la connaît tend à se marginaliser . .	142
Restons zen, l'impossible s'imposera toujours . . . . .	143
16. PERSONNE N'EST INNOCENT DE SA VIE . . . . .	145
CONCLUSION . . . . .	151

## Préface

### Rayon enfants

*Il y a actuellement en France une forte demande pour l'adoption – des dizaines de milliers de couples en attente – que le marché ne parvient pas à fournir.*

*Une telle formulation paraîtra, je l'espère, aberrante. Elle décrit pourtant assez bien la réalité, telle que nous incite à la découvrir parmi d'autres traits, la remarquable étude de Nazir Hamad. Car les nombreux cas qu'il rapporte avec la finesse d'analyse qui lui est propre ne font pas simplement catalogue. Ils témoignent, grâce à lui, d'une modification profonde du rapport occidental à la procréation et laissent augurer d'une ère proche où l'enfant à la maison sera facilement un produit d'importation. La vieille plaisanterie selon laquelle papa et maman étaient allés au magasin chercher le petit frère ou la petite sœur prête de moins en moins au sourire complice. Et la couleur du nouveau venu se justifiera autant par l'ambition maintenue d'un paternalisme planétaire que par les obligations de la charité.*

*Il est évident qu'un enfant né de la charité n'est pas le produit du désir. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que, devenu grand, le petit adopté vienne contester un service qu'il n'a pas plus demandé qu'il n'est disposé à rendre. Car être l'enfant d'une aumône que l'on sait forcément congrue, dispose mal aux identi-*

*fications. De sorte qu'à l'âge de l'ingratitude, celle-ci s'exprimera volontiers par la quête désespérée, aussi bien souvent que désastreuse par ses conséquences, de la mère génitrice.*

*Pourquoi tant de couples sont-ils dans le monde occidental en panne d'enfant, alors que les conditions se prêtent à leur conception, y compris les moyens d'assistance médicale quand c'est nécessaire ? Certes, on sait que la natalité baisse avec l'élévation du niveau de vie. Mais on peut craindre que l'investissement professionnel ne suscite aussi une véritable délégation de charge, comme ce sera d'ailleurs le cas ensuite pour l'élevage du petit, confié souvent à une immigrée.*

*Cette surprenante délocalisation s'observe alors qu'environ 230 000 naissances sont volontairement interrompues dans notre pays. Que suscitent, chez le sociologue, des vecteurs aussi opposés ?*

*Un psychanalyste serait tenté d'y voir une rupture entre le symbolique de la filiation et le réel de la fécondation, devenue ainsi vétérinaire, alors que la conception serait, elle, enfin, purement spirituelle. Le vœu d'avoir un enfant basculerait ainsi du côté d'une demande dont une légitimité nouvelle voudrait qu'elle ne puisse rester sans réponse.*

*Les mouvements contradictoires que nous évoquons manifesteraient ainsi la tendance contemporaine à traiter le désir comme un besoin et l'objet de satisfaction comme simplement matériel.*

*La brillante étude de Nazir Hamad nous montre comment cet objet se révoltera dès lors que l'esprit lui sera venu.*

Charles Melman

## *Introduction*

Depuis la parution de mon livre *L'enfant adoptif et ses familles* chez Denoël en 2001, le champ de l'adoption s'est transformé avec une rapidité inattendue. À l'époque, j'avais relevé quelques signes avant-coureurs des changements à venir. À peine dix ans plus tard ces signes sont devenus une réalité incontournable qui brouille nos repères habituels.

L'adoption s'appliquait alors surtout aux couples mariés, dans la trentaine et sans enfant. Ce privilège correspondait à la conception que nous avions de la famille classique et recueillait un large consensus parmi les professionnels, même si des demandes marginales venaient parfois susciter le débat.

*L'adoption, données médicales, psychologiques et sociales*, sorti en 1978<sup>1</sup>, avait longtemps été le livre de référence des équipes spécialisées dans l'adoption. Il y était explicitement dit que l'adoption s'adressait en priorité aux couples stériles et qui souhaitaient d'un commun accord adopter un enfant en bas âge.

---

1. C. Launay, M. Soulé, S. Veil, Paris, ESF, 1978.

Petit à petit, le terme « marié » fut aménagé parce que le concubinage s'est imposé comme un fait social fréquent. En revanche, l'adoption par une personne seule ou par un couple homosexuel soulevait – et soulève encore – des réticences d'ordre moral, religieux ou psychanalytique. En tout cas, ces catégories de demandes étaient peu fréquentes et obtenaient rarement satisfaction.

Quand j'ai commencé à rassembler les documents en vue de la rédaction de ce livre, le débat était devenu houleux. Entre ceux qui étaient pour et ceux qui dénonçaient de telles démarches, l'adoption a traversé une période agitée. À la réflexion, ce déchaînement dans le discours était inévitable. L'adoption était le domaine sensible où l'évolution sociale et le changement de mœurs qui l'accompagnait engendraient un débat crucial. Le livre de Charles Melman *L'homme sans gravité*, entretiens avec J.-P. Lebrun parus chez Denoël en 2002, est un exemple type de la tonalité que ce débat a pris avec le temps. En tout cas, les questions qui se posent dans le champ de l'adoption font de ce dernier un observatoire de l'évolution de la civilisation actuelle et surtout de la mutation que connaît la famille dans le monde occidental. Les demandes d'enfant adressées aux services des adoptions recèlent souvent les premiers éléments des changements en gestation, c'est pourquoi l'adoption y est confrontée en premier.

Au moment où je me suis intéressé à ces changements, les services des adoptions discutaient de ces candidatures qui devenaient nombreuses. Les équipes n'arrivaient pas à trouver une position commune parce que, comme la société elle-même, elles étaient plus ou moins sensibilisées, plus ou moins réceptives à telle ou telle démarche tout en étant fermées à d'autres.

Depuis, l'adoption internationale est venue ôter le côté chaud à ce débat. Chercher l'enfant à l'étranger a externalisé le problème et l'a rendu moins tributaire des spécialistes. Les candidatures des personnes seules représentent aujourd'hui 40 % des dossiers traités et agréés à Paris. La majorité de ces

candidats s'orientent vers l'adoption internationale par le biais des organismes spécialisés.

Les personnes seules comptent des homosexuels parmi elles. De ce fait, il est difficile d'évaluer avec exactitude le nombre d'agrément accordés à ces candidats. Le débat, en France comme ailleurs en Occident, s'intéresse à deux problèmes essentiels :

– la réussite de l'intégration des enfants adoptés dans leur famille et dans la société d'accueil. C'est un problème d'autant plus difficile qu'il concerne la structure de la famille dans sa mutation actuelle : il peut s'agir d'une personne seule, souvent une femme, ou d'une personne homosexuelle seule ou vivant en couple, qui élève un enfant ;

– le deuxième problème concerne l'inquiétude générale touchant l'évolution familiale. L'adoption ne garantit plus à l'enfant un couple parental, et même quand la démarche est faite par un couple, celui-ci n'en sera pas forcément plus durable. La famille est de plus en plus fragile, elle se brise, se recompose et est parfois tellement recomposée qu'on ne sait plus comment nommer le lien qui lie les enfants entre eux et, parfois, aux adultes. L'adoption n'échappe plus à cette réalité. Elle a même tendance à rendre encore plus complexes des situations déjà fragiles.

En France, les spécialistes campent souvent sur des positions de principe sans avoir le recul nécessaire pour juger l'adoption par les homosexuels ou par les femmes seules. D'autres pays comme les États-Unis, le Canada, l'Angleterre et les pays scandinaves nous ont précédés sur cette voie et nous devons prêter l'oreille à ce qui s'y passe.

Il est clair que seuls l'expérience clinique et le travail de recherche nous permettent de quitter des positions non fondées et d'avoir une approche plus pragmatique de l'adoption et de l'évolution familiale telle que nous la rencontrons aujourd'hui, au grand scandale des uns et pour le bonheur de ceux qui en profitent pleinement.

Ce travail vient compléter *L'enfant adoptif et ses familles*. Il contient d'abord l'apport de la clinique. Au cours de mes

nombreux débats avec les familles adoptives et leurs enfants, j'ai rassemblé de multiples témoignages. Vient ensuite mon travail de clinicien. En outre, j'ai consulté beaucoup de travaux anglo-saxons connus ou moins connus et je dois admettre que ces publications m'ont amené à reconsidérer mes positions sur quelques questions clefs.

La famille classique avec deux parents géniteurs correspond de moins en moins à la réalité. La structure patriarcale de la société se trouve ainsi sérieusement ébranlée.

# 1

## *L'adoption à l'image de l'évolution familiale*

La deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle a connu une évolution rapide sur le plan technologique ainsi que des changements parfois radicaux dans les normes sociales et culturelles qui présidaient à l'éducation des enfants. La structure familiale elle-même a perdu ses repères perpétués depuis des siècles. L'endocentricité qui a toujours été la pierre angulaire de nos références culturelles se trouve mise à mal et personne ne peut prévoir les conséquences sur l'avenir de la famille comme entité de base dans la structure sociale.

Ces changements fragilisent nos sociétés et laissent la famille dans un état de désarroi quant aux choix à faire. Faut-il accepter les valeurs qui commencent à dessiner de nouvelles trames dans le tissu social ou faut-il défendre les anciennes ?

L'IDÉE D'UNE SOCIÉTÉ CULTURELLEMENT HOMOGÈNE  
NE TIENT PLUS

Il est évident que notre monde est de plus en plus multiple sur les plans ethnique, culturel et religieux. Le mythe de la société culturellement homogène est battu en brèche. Le

brassage des peuples, dû essentiellement aux mouvements de population, et le métissage qu'il entraîne mettent chaque culture au défi d'assumer ses mutations.

Cette transformation est accélérée par le clivage de plus en plus évident entre l'économie et le social, qui tend à appauvrir tout discours et à briser le lien de solidarité entre les classes et entre les générations. L'instabilité économique et l'incertitude qu'elle laisse planer sur l'avenir de chacun se traduisent par une sorte de panique générale qui transforme la société en groupes d'individus prêts à assumer ce qu'ils préféreraient refuser en tant que membres d'une classe sociale ou d'un corps professionnel constitué. Chercher son salut ailleurs est de plus en plus tentant pour des millions de gens à travers le monde. Qu'on ouvre les frontières comme au sein de l'Union européenne ou qu'on les ferme aux ressortissants des pays pauvres, cela ne change rien au fait que plusieurs catégories sociales tendent à migrer, à changer de lieu ou de pays à la recherche de meilleures opportunités de travail et de promotion sociale. Les grandes villes comme Londres, New York, Paris et d'autres moins grandes comme Dubaï sont de véritables tours de Babel. Et si rien ne vient corriger le partage des richesses qui a creusé dangereusement l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, le mouvement des populations risque de devenir le véritable drame des décennies à venir.

L'adoption internationale participe en partie à ce métissage des populations. Dans les pays occidentaux l'adoption interne se marginalise du fait du faible nombre d'enfants à placer. Les candidats à l'adoption se tournent vers l'étranger, vers les pays qui n'ont pas développé un système de protection sociale capable de venir au secours de l'enfant et de sa famille. Des millions d'enfants à travers le monde ne bénéficient pas de la moindre attention de la part des autorités de leur pays ou d'autres structures sociales privées. Il s'ensuit que nombre de grands enfants ou jeunes adolescents sont pourchassés, exactement comme on pourchasse les espèces nuisibles, dans les rues des grandes villes ou dans les quartiers pauvres.

*(Une amie psychiatre d'un pays d'Amérique du Sud, qui travaillait dans un foyer accueillant des jeunes délinquants, nous avait apporté ce témoignage terrible : elle avait connu une douzaine d'adolescents avec qui elle avait engagé un travail en vue de leur réinsertion sociale. Ce travail avait duré quelque temps et ces jeunes donnaient des signes plus ou moins rassurants quant à leur évolution. Ayant quitté son travail, elle avait par la suite perdu ces adolescents de vue pendant un an. Quand, de passage devant ce foyer, elle entra afin de demander de leurs nouvelles, elle apprit qu'un seul avait survécu. Les autres avaient été liquidés par la police locale.)*

## L'ADOPTION EST SOUVENT INTERNATIONALE

Rien qu'à Paris, on estime en 2005 le nombre de familles agréées en attente d'adoption à 1 620, couples et célibataires confondus. Ce nombre a quasiment doublé en dix ans. Le nombre d'enfants à placer a suivi une courbe inverse : ils étaient 87 en 1994, ils ne sont plus que 46 en 2005<sup>1</sup>.

Cette tendance se confirme sur tout le territoire français, ainsi que dans les autres pays occidentaux.

Sur le plan national, on estime que les DDASS agréent 8 000 dossiers par an. En 2003, 5 000 enfants ont été adoptés, 4 000 d'entre eux relevaient de l'adoption internationale. Ils étaient 2 971 enfants en 2000, et 4 136 en 2005. L'année 2006 a connu une petite baisse, 3 977 enfants, mais cela s'explique à mon avis par la volonté de divers pays concernés par l'adoption de mettre de l'ordre dans certaines pratiques dont ils avaient perdu le contrôle.

Les continents d'origine sont l'Europe (1 073 enfants), l'Afrique (1 083 enfants), l'Amérique (1 062 enfants), l'Asie (861 enfants). Cela représente soixante-dix-sept pays à travers le monde, un nombre en augmentation rapide lui aussi.

---

1. Document de la Direction de l'action sociale de l'enfance de la santé, « L'adoption à Paris », 2005.

En ce qui concerne l'âge, 24 % de ces enfants ont été adoptés à l'âge de moins d'un an, 29 % avaient entre un et deux ans, 29 % avaient entre 2 et 5 ans et 18 % avaient 5 ans ou plus. (Ces chiffres m'ont été fournis par EFA, l'association Enfance et familles d'adoption.)

Actuellement, selon les informations d'EFA, il y aurait quelque 25 000 dossiers (27 000 selon une pétition parue dans *Le Monde* du 4 avril 2007) de familles et de personnes seules qui espèrent trouver un enfant par le biais de l'adoption internationale.

Il est donc aisé d'imaginer que l'adoption participe d'une certaine manière au métissage de la société française. Mais ce métissage est d'abord phénotypique. Il n'est point culturel. Les enfants adoptifs sont en général introduits dans la langue et la culture de leur pays d'accueil dès leur plus jeune âge. Ils sont élevés et éduqués comme tout enfant français et bénéficient d'un accueil familial et d'une ouverture culturelle qui leur permettent de s'adapter rapidement au mode de vie de leur nouvelle famille.

Ainsi, la famille adoptive est à l'image de nos sociétés, elle est multiple. De nos jours, il est fréquent de voir des parents blancs élevant un enfant de phénotype différent. D'ailleurs, cette différence ne suscite plus la curiosité des gens comme c'était le cas auparavant. L'adoption devient si fréquente qu'il est rare de discuter de cette question avec quelqu'un sans découvrir qu'il connaît un enfant adoptif dans sa famille ou dans son entourage.

## DEUX TYPES DE DÉMARCHES POUR ADOPTER À L'ÉTRANGER

La démarche individuelle est la plus fréquente. Les candidats à l'adoption déposent un dossier auprès de l'Agence française de l'adoption. L'Agence travaille avec les pays signataires de la convention de La Haye et avec d'autres pays qui ont signé une convention bilatérale avec la France. Si les candidats

s'orientent vers des pays non-signataires, ils s'adressent aux autorités compétentes dans ces pays ou aux orphelinats, directement ou par l'intermédiaire de personnes compétentes, avocats par exemple.

La deuxième démarche passe par les organismes autorisés pour l'adoption. Ils se chargent de la procédure qui aboutit en général à l'adoption d'un enfant.

### EST-CE L'IMMIGRATION SÉLECTIVE ?

Le débat sur l'immigration n'est jamais paisible. Peut-être faut-il croire qu'il ne le sera jamais. On aura toujours affaire à des courants de pensée et de sensibilité différents. Entre ceux qui s'alarment et qui se dressent comme défenseurs de l'identité et de la culture nationale et ceux qui nous annoncent que l'Occident, pour maintenir le rythme de son développement, a besoin de renforcer sa capacité démographique en faisant appel aux hommes et femmes désirant s'expatrier. On ne mettra évidemment jamais ces deux courants d'accord, le problème étant autant économique que psychologique et narcissique. Nous ne voyons pas se transformer le visage de nos villes et de nos quartiers sans nous sentir concernés par le brouillage de nos repères familiers. On n'assiste pas indifférent à l'entame de notre idéal identitaire par ce que l'immigration impose comme nouvelles mœurs et comme nouveaux traits physiques. L'idée d'un seuil de tolérance envers l'autre différent a été invoquée à maintes reprises pour expliquer le sentiment de rejet à l'égard de l'étranger. Bien que cette idée mérite qu'on y prête attention, son exploitation connaît, et connaîtra sans doute, un dérapage idéologique. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de ce débat, mais il est quand même intéressant de noter que chaque foyer adoptif est à sa manière partisan du deuxième courant. Une famille adoptive n'est pas directement concernée par les préoccupations économiques ; en revanche, elle répond de façon humaine aux problèmes de la

petite enfance dans le monde, d'autant plus qu'elle est motivée par son désir d'enfant.

*Les candidats à l'adoption se posent en tant que parents potentiels pour un enfant né quelque part et vivant dans des conditions précaires, abandonné par ses parents biologiques.*

L'adoption ne connaît pas de frontières géographiques et encore moins culturelles, et, de ce fait, elle apparaît en quelque sorte comme faisant partie d'une société utopique dans laquelle les hommes sont animés par le souci de s'ouvrir à l'autre et de l'accueillir comme un des leurs.

Cette vision idyllique est-elle vraiment possible ? Nous verrons cela à travers l'expérience clinique que nous avons eu l'occasion d'acquérir dans ce domaine.

#### L'ADOPTION NE GARANTIT PLUS DE VIVRE DANS UNE FAMILLE CLASSIQUE

L'instabilité des couples, le taux élevé de divorces, le grand nombre de familles recomposées, la normalisation des liens entre homosexuels et leur droit à avoir des enfants font qu'un enfant élevé par ses deux parents biologiques vivant ensemble n'est plus la norme dans les pays développés.

L'adoption n'échappe pas à cette réalité. Elle ne garantit plus à l'enfant de vivre dans une famille composée d'un couple parental hétérosexuel, ni encore moins dans un foyer stable. C'étaient auparavant deux conditions considérées comme incontournables pour tout placement d'enfant abandonné. L'idée qui sous-tendait cette pratique venait d'une hypothèse simple : *On ne fait pas subir une deuxième séparation à un enfant qui a déjà connu le traumatisme d'une séparation précoce.* Beaucoup de praticiens s'appuient encore sur la conception traditionnelle de la famille. Quelques-uns tendent à faire de la résistance face à ce qu'ils estiment une dérive dangereuse qui menace l'avenir de la famille et de la société en général.

Le débat sur le pacs et le droit des homosexuels à l'enfant a fait couler beaucoup d'encre et a déchaîné les passions.